

ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE (SRB) ET DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

*Compte-rendu de la 1^{ère} session du
GT 1/ Zones Humides et Cours d'eau*

CADRAGE ET OBJECTIFS

Le processus d'élaboration du Schéma Régionale de la Biodiversité (SRB) est mené dans une double optique :

- Créer un espace de concertation en vue de la construction d'un cadre commun d'intervention en faveur de la biodiversité qui tienne compte des attentes de tous les acteurs martiniquais concernés (associations, entreprises, Etat, collectivités, établissements publics, particuliers, etc.)
- Initier et catalyser une dynamique régionale à tous les échelons de décision (territoires, secteurs d'activités, citoyens), en vue de la préservation et de la valorisation de la biodiversité

Cette première réunion de concertation a pour objectif de rassembler les acteurs de l'aménagement du territoire martiniquais afin d'établir ensemble les problématiques et les enjeux du territoire.

Lieu	Préfecture de Martinique, salle F. Eboué, le lundi 8 septembre 2014
Durée de l'atelier	De 9h00 à 13h30
Déroulé	Rappel de la démarche par Mme Priam et M. Gout. Présentation des objectifs des documents SRB et SRCE. Présentation succincte de l'étude. Présentation de la méthode de concertation et du déroulé de la matinée par Mme Boulet, chef de projet Caraïbes Environnement Développement
Méthode	World Café : 6 questions sont soumises à la réflexion lors de l'atelier. Répartition des participants en groupe de 8 personnes pour une question. Un rapporteur est désigné par groupe afin de noter les contributions. Au bout de 30 min d'échanges, les participants changent de question et débattent.
Nom des animateurs et qualité	M. Lurel, écologue SEGE BIODIVERSITE Mme Boulet, chef de projet Caraïbes Environnement Développement

Liste des personnes présentes :

Nom	Prénom	Etablissement	Fonction
L'Etang	Frédéric	SICSM	
Belfan	Brunette	Ville de Fort-de-France	
Zapha	Thierry	Ville de Fort-de-France	
Lise	Isabelle	CCIM	Service environnement
Limouzin	Amandine	Agence des 50 pas géométriques	Chargée de mission
Pinville	Myriam	Ville des Trois Ilets	Elue
Maisonnavé	Jean-Baptiste	DAAF	
Mangeot	Loïc	Office de l'eau	
Rogister	Jean	Observatoire de l'eau	
Rateau	Fabien	Office de l'eau	
Conde	Beatriz	Association Carouge	Chargée de communication
Benoit	Patrick	Conseil Régional	
Goma	Yolaine	Comité de randonnée pédestre de Martinique	
Colas	François	Agence des aires marines protégées	Chef de mission
Marie-Louise	Danielle	Cap Nord Martinique	
Mian	Sylvia	Ville de Sainte-Anne	Police de l'écologie
Lefebvre	Jean-Luc	DEAL	
Villard-Maurel	Axel	Ville de Case-Pilote	Service Agriculture et pêche, Responsable environnement
Aubran	Muriel	CACEM	

Jeremie	Stéphane	CACEM	
Petermann	Anne	ADUAN	Chargée d'études
Chanteur	Bénédicte	PNRM	
Joseph	Doris	Ville Le Lamentin et représentante de l'association ASEVE	
Germany	Yann	Ville de Fort-de-France	Chargé de développement durable et de la biodiversité
Marie-Joseph	Jocelyne	Saint-Joseph	
Toulon	Marie-Jeanne	ASSAUPAMAR	
Beranger	Christelle	PNRM	Chargée de mission Observatoire martiniquais de la Biodiversité
Barnerias	Isabelle	DEAL	Service Eau et milieu aquatique
Bompy	Félix	Impact mer	
Quenette	Gwenaël	Conseil Général	Chargée prospective écologique
Germany	Fabrice	Ville du Lorrain	
Chemin	Edouard	Ville de Grand'Rivière	CCEE, Conseiller
Barnerias	Cyrille	DEAL	SPB
Delnatte	César	DEAL	SPB
Vernier	Jean-Louis	DEAL	
Monstin	Gérard	Ville du Carbet	
Louis-Simvey	Willy	Ville Sainte-Luce	

QUESTIONS TRAITES

Question 1 : Quels sont les critères de définition et de délimitation des zones humides et des cours d'eau?

- Critères de Définition

Les participants font références à la réglementation en vigueur.

Ces critères doivent être établis sur le plan :

- scientifique
- géographique
- écologique

Sur ce point un état des lieux reste à finaliser (une échelle à 1/25 serait non pertinent).

Ils doivent également intégrer la vision de la population.

Les ZH et CE nécessitent une protection face aux usages, en voici quelques exemples :

- Etang des Salines (forte pression touristique)
- Etang Beauséjour à Trinité (attention aux chasseurs)
- GENIPA et Rivière Salée (route nationale et bourg)

La perception des ZH et CE évolue en fonction des usages :

- Ecologique (Zone Humide = Rôle Epuratoire)
- Meilleure compréhension des populations, elle s'appuie sur la tradition et non les sciences
- Urbaniste = Zone à valoriser
- Citoyens (considérés comme des zones à moustique)
- Aspect politique (Prise en compte-> Besoin urgent en formation)

Attention :

Pour les CE -> usages immédiat

Pour les ZH -> perception plus floue

Critères de Délimitation

En fonction de la richesse de la biodiversité :

- Espèces animales et végétales actuelles *ou à établir* (pas d'obligation)
- Rôle tampon contre les risques naturels (*référence au PPRN*)
- Rôle de la biodiversité
- Zones de protection des ressources en eau
- Prendre en compte les cours d'eau (notamment les lits majeur)

En fonction de l'adaptation des espèces (Migration)

En fonction des périodes de sécheresse (« CAREME ») ou /et autres périodes climatiques

Pour info (à voir si c'est utile) en Guadeloupe et en Martinique METEO-France à observer la présence de 4 saisons :

- *Période de sécheresse (« Le Carême »)*
- *Période des pluies (« Période Cyclonique »)*
- *2 Périodes « d'intersaison » entre la période de sécheresse et celle des pluies*

Les participants attirent l'attention sur le fait que la délimitation doit pouvoir fluctuer afin de prendre en compte la fluctuation des marées et également l'élévation future du niveau de la mer induite par le changement climatique.

Éléments à retenir :

Critères de définition :

- la végétation
- le type de sol
- l'hydrographie
- les usages

Critères de délimitation :

- espèces caractéristiques
- Zonage des PPRN
- zones de protection des ressources en eau

Question 2 : Existe-t-il un consensus sur :

- Une liste des types de sols des zones humides ?

Les participants ont indiqué que **oui**, une étude en 2005 a même été réactualisée.

Un consensus a même été fait sur la liste de sols.

Éléments bloquants

Pris en compte avant tout de la présence d'eau, au moins une partie de l'année.

Peut concerner tout type de sols, surtout avec les CE (mares, arrière-mangrove, CE temporaires, topographie, lit majeur, CE permanent, ancien lit, bras mort)

Profondeur de sol à prendre en compte : 20 cm ?, 1 ou 3 m ? Ou bien jusqu'au sous-sol ?

- Une liste des espèces indicatrices des zones humides ?

Les participants ont indiqué que **non**, en justifiant que toutes les listes sont réalisées en France métropolitaine, sauf pour les mangroves et les arbres.

Ils proposent de réaliser plusieurs listes à faire suivant :

- les types d'eau (mares, mangroves, ravines, CE temporaire ou permanente...)
- la géographie et selon différents groupes taxonomiques (herbacées/diatomées)
- les types de sols en indiquant les milieux (T°C, profondeur...)

Grandes diversités de cas (les espèces d'une marre peut être très différente de celles se trouvant à 2 km plus loin)

Etude PNRM en cours/ZH : BIOS & Impact Mer (Faune, Flore)

CE : 4 – 5 ans aménagement voie sur berge rivière Madame - Ancien lit du cours d'eau reconnaissable aux plantes sur berges (références citées : DEAL, ONF, **M. SAFFACHE pour de la formation**)

Éléments bloquants

Distinguer indicateurs ZH-CE des indicateurs de bon état.

A voir compartiments : animal, végétal

Etudes à compléter sur les oiseaux, batraciens, mollusques, odonates, crustacés, insectes, poissons, araignées, lépidoptères.

- Un protocole de base ou minimal de terrain ?

Les participants sont mitigés sur cette question. Cela dépend des taxons.

Pour les oiseaux il existe un protocole, mais pour le « végétal » au sens large il n'en est rien.

Ils proposent d'établir en concertation, des protocoles validés et reproductibles.

Faire appel au CSRPN (établir et valider). A aborder en interrégional (cf. IBR).

Cibler une grande diversité au sein d'une zone humide (Volcan, Prêcheur...)

Le recensement des ZH pourrait être réalisé par télédétection, images aériennes et satellites) :

Caribsats Landsat

2 000 ZH/Martinique

1200 au préalable

Éléments bloquants

Dépend de l'échelle, du degré d'information recherchée selon les finalités

Difficulté de choisir

- **Une typologie et cartographie des habitats (dans le cas d'une approche des communautés d'espèces végétales dénommées habitats) ?**

Les participants ont répondu que 2 études ont été réalisées pour les ZH :

- Etude sur Habitat ZH (2005)
- NATIONAL CORINE LAND COVER sur la caractérisation du milieu végétal

Une Thèse est en cours sur « typologie des mangroves de l'outre-mer »

Éléments bloquants

En revanche, le CE n'ont pas été traités.

Vérifier l'adaptation à la Martinique de la caractérisation des milieux végétaux (pas assez précis)

Certains déplorent le manque de consensus

La typologie des habitats est différente selon les DOM et selon les acteurs de chaque DOM

Problème sur la mangrove et la forêt marécageuse

Problème d'identification des acteurs et du rôle de chacun (qui fait quoi ?)

Suivi dans le temps ? (Etat initial)

- **Une cartographie de l'ensemble des zones humides ?**

Ils ont répondu oui à cette question en précisant quelques sources :

- Carte ZH 2005 (en cours de d'actualisation)
- CE Arrêté 310CE (pour les CE permanents) + BD CARTHAGE (pour les CE permanents et temporaires)

Éléments bloquants

Pour les ZH : il faut compléter les études

Pour les CE : la Typologie est à bâtir à partir du Schéma Départemental à Vocation Piscicole + étude de classement CE. Manque la « faune » et flore aviaires.

Question 3 : Quelles sont les stratégies sur la connaissance, la protection et la valorisation des zones humides et des cours d'eau ?

- Inventaire des ZH : comment actualiser l'IZH en permanence ? (Réseau, Participatif et valider)
 - Création d'un Observatoire de la Biodiversité
 - Créer un réseau en prenant comme modèle le réseau sentinelle mise en place par l'ONF, l'Office de l'eau, PNRM qui valide ces données.
- Atlas des sources (vérification de sa complétude)
- Pôle Relais ZH : connaissance, méthodologie, appui
- Etat de la connaissance (IBGN) pour mieux combler les lacunes
- Augmenter la répression
- Proposer l'intégration dans le PLU (N+EBC) des ZH et cours d'eau (10m)
- Créer un réseau plus large pour signaler les pressions (Association, Mairies, ONF, ODE, PNRM, DEAL...)
- Brigades du littoral 2garees formés (assermentés), Ambassadeur de l'environnement + personnels et élus municipaux.
- Renforcer l'assainissement en particulier non collectif y compris le traitement des eaux pluviales
- Comment traiter les sédiments issus du curage ? (pollution -> pas réutilisable, curage rivières FdeF)
- Solutions préventives : gestions intégrées des BV (lutte contre l'érosion...)
- Gérer les écoulements dans les BV, imperméabilisation -> adapter les ouvrages
- Si possible, végétaliser, améliorer les profils des cours d'eau + continuités à conserver, fonctionnalités à préserver
- Clarifier les méthodes d'entretien et proposer une assistance technique
- Améliorer l'image des ZH (en particulier en période de dengue et « chik »)
- Valoriser les berges (pe Riv Madame) et Pêches (no kill) -> sentiers interprétations
- Sensibiliser les gestionnaires ou responsables, riverains des ZH (Carbet des sciences, par le milieu scolaire et le NTIC par ex)
- Sensibiliser sur la nature, la vie et la fragilité des et les enjeux liés à l'urbanisation, la présence d'arbres, de plantes, de sources y compris avec l'intergénérationnel et les communes (services écosystémiques)
- CCI : Diagnostic-> Projets (Jambette- Lézard) de requalification des ZA
- Utilisation de l'outil contrat de rivière/de baie
- Favoriser le lagunage

- Peut-on créer une ZH ?
- Valoriser les plantes locales
- Formation des jeunes
- Connaissances parfois faibles de certains taxons

Question 4 : Quels sont les enjeux et pressions portant sur les zones humides et cours d'eau ?

- Enjeux

- Biodiversité spécifique à la ZH : fonctionnalité écosystémique à préserver
- Maintien des écoulements (régulation)/ Préservation du caractère humide
- Protection contre les inondations en lien avec le réchauffement climatique
- Connaissance de leur localisation
- Fonctionnalité liée aux enjeux d'usages (chasse, pêche, tourisme, agriculture, recherche scientifique)
- Fonctionnalité liée au paysage (les salines, la mangrove...)
- Protection de la ressource en eau (97% de l'eau potable vient des rivières)
- Dispositif en place non adapté à la gestion optimale des CE
- Continuité écologique des ZH et CE
- Considération de la ZH (volonté « d'assainissement » : moustique/autres nuisibles, odeurs...)
- Développement de l'agro-écologie (solutions phytosanitaires non agressives)
Recherches basées sur la biodiversité locale)
- Nécessité de nettoyage des CE (Enlèvement des encombrants, éviter les décharges)
- Destruction totales par moyens écologique adaptés des bambous
- Ne pas laisser le terrain nu -> végétalisation + urbaniser
- Lutter contre l'érosion
- Captage pour l'irrigation et la production d'eau potable

- Pressions

- Urbanisation (PLU à faire respecter) + attentes -> pression forte de la part de la population
- Le comblement (Disparition progressive des ZH) ex de TRINITE où il y a un manque de cohérence entre la législation et l'aménagement
- Dégradation des ZH avec les décharges sauvages (pneus, électroménagers) Ex parking de la marina au MARIN.
- Pression sur les ZH situées sur des terrains privés

- Imperméabilisation impactant les ZH (alimentation en eau détournée)
- Diverses pollutions (produits phytosanitaires et chimiques agressifs) d'origine industrielle ou domestique
- Décalage temporel entre les documents d'urbanisme, de planification et le SRCAE
- Projet de préservation et de classement de forêt marécageuse de TRINITE (Zone du Bac)
- Présence d'espèces exotiques envahissantes (animal et végétal) ex : bambou / tilapia
- Empiètement sur le lit majeur des rivières (dégâts observés en cas de phénomène météorologique) - > Interdiction de construction
- Articulation entre les projets économiques agricoles et la préservation des CE
- A quoi donne-t-on la priorité ? préservation/développement économique
- Ne pas opposer développement économique et préservation -> penser Développement Durable
- Rejet des eaux usées directement dans les CE
- Gestion des eaux pluviales (bassins de rétention)
- Construction d'infrastructure en bordure des ZH et des CE
- Non prise en compte volontaire de certaines zones qui seraient protégées (influence de certains secteurs sur la composition de la réglementation)

Question 5 : Quels sont les limites des différentes réglementations et différents instruments de protections s'appliquant ?

- La loi se confronte, s'oppose à la réalité
- Fonction des usages
- Réglementation assez restrictive ?
- Manque d'exemple punitif -> Médiatiser les mauvais exemples pour créer un impact réel (ex : voie sur berge de FdF)
- La dérogation doit être exceptionnelle (prouver qu'il n'y a aucune alternative)
- Le laisser faire à diverses échelles (commune, préfecture)
- Manque de moyen sur le terrain (gestion des ZH, surveillance, verbalisation...)
- Manque de communication + prise en compte des ZH

Proposition :

Campagne de sensibilisation, d'information, de formation des agents

- Pas de continuité entre les échéances électorales (arbitrage politique)

Proposition :

- Application d'outils (déjà existants) à caractère punitif
- Harmonisation des instances et outils

- Evolution permanent de la législation
 - « Alignement règlementaire » (Rapport de force règlementaire, réglementations opposables)
 - Intérêt socio-économique prédominante parfois sur l'intérêt environnemental selon la pression industrielle + lobby
- 3 exemples pour illustrer les 2 derniers propos :
- Interdiction prélèvements des coraux depuis 1978 or conception de destruction pour port baie de FdF
 - Projet communaux + extension CC Ducos/Grand site Salines (expropriation par le CL ?)/ZI existante Décathlon
 - Contrôle de 4-5% des zones tampon dans l'agriculture (construction mares + 1ha autorisation)-> donner l'autorisation dès 0ha
- Problème de réglementations nationales non adaptées aux spécificités locales (petitesse du territoire)
 - Millefeuille organisationnel (trop d'acteurs) - > omission d'intervention -> pas d'organisme -> Proposition de mise en réseau des procédures.
 - Freins incitant à ne rien faire

Proposition :

- Préférer à l'aspect punitif
 - Obligation de mesures compensatoires (financière ou autres) – il n'y a pas de savoir-faire à ce niveau
 - Révision des PPR
 - Délégation/Partage du pouvoir des maires aux autres instances (EPCI)
 - Evaluation de la dépendance des acteurs à la biodiversité
 - Impôt permanent de compensation conséquent
 - Déclaration des ZH pour protection
 - Encourager installation ZH

Question 6 : Quelles sont les incitations financières ?

- Subvention : ODE, DEAL, CR, ONEMA, CG (TA)
- AAP (FEDER), Communes (Subvention Asso Pêche et insertion), DIECT
- FONDS (FNE, LPO, MECENE, SPONSORING, PROJET CARBONE (Replantation par crédit carbone)
- Acquisitions
- Protection
- Labellisation-> Tourisme
- Pollution SDA (SPANC)
- ANAH CAF
- Sanctions financiers (adapté cible) Travaux d'Intérêt Généraux (TIG)
- MAE (Mares, Berges) suffisamment avantageuses ??
- Mesures compensatoires
- Evaluation services écosystémiques ZH
- Coût à court terme/à long terme *et par rapport à une solution dite de référence (Cout Global)*
- 2% de surface de la Martinique en ZH
- DVLP, Réseaux sociaux, Internet en lien avec la Biodiversité
- Simplification des subventions (Etat/CR) « Package » Objectif : avoir une seule convention

Points bloquants :

- Urbanisation
- Problème de financement entretien STEP
- Assainissement non collectif (1/2 non connecté – 3% conforme aux normes)
- Habitat diffus
- Développement de contrôle

Propositions

- UNESCO
- Protection indirect (défiscalisation)
- CREATION de FOND CARBONE ET BIODIVERSITE MARTINIQUE
- Technologies propres
- Développement de l'éducation
- Inciter le bénévolat